

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016
DELIBERATION N°2016-23

OBJET : Utilisation du poste de professeur certifié n°724.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité l'utilisation proposée du poste de professeur certifié n°724.

Fait à Tours, le 4 avril 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT